



African Reinsurance Corporation
Société Africaine de Réassurance

Lagos, Nigéria, le 22 Juin 2017

La Société Africaine de Réassurance (Africa Re) a tenu la 39^{ème} réunion ordinaire annuelle de son Assemblée générale le 20 juin 2017 à Abidjan (République de Côte-d'Ivoire)

La Société africaine de réassurance (Africa Re), institution financière internationale dont l'actionnariat est composé de 41 Etats membres de l'Union africaine (UA), de la Banque africaine de développement (BAD), de trois (03) autres assureurs et réassureurs de rang mondial et d'une centaine (111) de compagnies d'assurances et de réassurance de partout en Afrique, a tenu la 39^{ème} réunion ordinaire annuelle de son Assemblée générale le 20 juin 2017 à Abidjan (République de Côte-d'Ivoire).

Placée sous le patronage du Ministre de l'Economie et des Finances de la République de Côte-d'Ivoire, la réunion a connu la participation de quelques 300 délégués représentant les actionnaires, partenaires et clients.

1. CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été présidée par M. Adama Coulibaly, Directeur de Cabinet, représentant le Ministre de l'Economie et des Finances empêché et dont le discours d'ouverture des travaux a été précédé par ceux du Président de l'Association des sociétés d'assurances de Côte-d'Ivoire (ASACI) et de M. Hassan BOUBRIK, Président du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale d'Africa Re.

Dans son allocution de bienvenue, le Président de l'ASACI a remercié les actionnaires et la Direction d'Africa Re pour avoir accepté l'invitation de la République de Côte-d'Ivoire pour les travaux de la 39^{ème} réunion ordinaire annuelle de l'Assemblée générale de la Société. Il a affirmé que l'ASACI s'honorait d'être associée à l'organisation de la réunion et a insisté sur les succès remportés par Africa Re depuis sa création et sur le rôle que la Société joue sur le continent en tant que moteur du secteur des assurances et de la réassurance.

Intervenant à son tour, le Président du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale d'Africa Re a tenu à adresser les sincères remerciements de la Société aux autorités et au peuple ivoiriens pour l'accueil chaleureux réservé aux délégués et pour les mesures prises pour assurer le bon déroulement de la 39^{ème} réunion ordinaire annuelle de l'Assemblée générale. Il a mis en lumière les résultats économiques et l'expérience édifiante de la Côte-d'Ivoire dans plus d'un domaine, notamment le développement économique et le bien-être des populations, et a souligné la place que la Côte-d'Ivoire a toujours occupé en Afrique et dans le monde dans les domaines politique, économique, culturel, voire sportif.

Poursuivant son allocution, le Président du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale s'est dit satisfait des résultats obtenus par la Société en 2016 dans un environnement économique et commercial des plus difficiles. Il a ajouté que la qualité des résultats de la Société a été reconnue par les agences de notation internationales Standard & Poor's et A.M. Best, la première ayant reconduit la note A- (stable) d'Africa Re, et la seconde l'ayant relevée à A (stable).

African Reinsurance Corporation
Société Africaine de Réassurance

Le Président du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale s'est arrêté en outre sur certaines décisions majeures prises en 2016 dans les domaines de la gestion technique et financière et des ressources humaines. Ainsi, il a évoqué tour à tour les mesures relatives au réajustement du programme de rétrocession de la Société, l'approbation d'importants projets d'investissement ou le renforcement de la politique d'attrait, de recrutement et de rétention des compétences les plus pointues dans les domaines des assurances et de la réassurance, mais aussi et surtout, l'amélioration de la gestion intégrée des risques au sein du Groupe.

Succédant à M. Hassan BOUBRIK au podium, M. Adama Coulibaly, Représentant du Ministre de l'Economie et des Finances de la République de Côte-d'Ivoire, a également souhaité la bienvenue aux participants. Il n'a pas tari d'éloges sur les performances d'Africa Re, a souligné l'impressionnante croissance du secteur des assurances et de la réassurance en Côte-d'Ivoire et sa remarquable contribution à l'économie nationale. Il a enfin assuré Africa Re que la Côte-d'Ivoire continuera de lui apporter tout le soutien dont elle est capable dans les années à venir ; puis il a déclaré ouverts les travaux de la 39^{ème} réunion ordinaire annuelle de la Société.

2. TRAVAUX DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Les actionnaires ont approuvé le Rapport du Conseil d'administration sur les comptes de l'exercice 2016, comptes qui confirment la solidité et la fiabilité de la Société, ainsi que sa capacité à remplir ses engagements vis-à-vis de ses cédantes.

2.1 AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes finaux de l'exercice clos 2016 tels qu'approuvés par l'Assemblée générale font ressortir un chiffre d'affaires de 642,024 millions \$EU, en baisse par rapport aux 689,29 millions \$EU enregistrés en 2015 suite à la dépréciation et à la dévaluation des monnaies africaines, et un bénéfice net de 100,2 millions \$EU contre 103,64 millions \$EU en 2015.

Consciente de la nécessité de consolider l'assise financière de l'Institution tout en rémunérant le capital libéré par les actionnaires, l'Assemblée générale a décidé d'affecter le résultat net ainsi qu'il suit:

- 50 101 114 \$EU à la réserve générale conformément à la Résolution no. 4/1992;
- 17 108 430 \$EU à titre de dividende au taux de 6 \$EU par action souscrite et libérée d'une valeur nominale de 100 \$EU, comme en 2015;
- 800 000 \$EU à la Réserve pour fluctuation de sinistres ;
- 1 002 022 \$EU au Fonds pour la responsabilité sociale des entreprises ; et le solde, soit
- 23 990 661 \$EU en report à nouveau.

African Reinsurance Corporation
Société Africaine de Réassurance

L'Assemblée générale a maintenu la politique de distribution de dividendes en vigueur afin d'améliorer sensiblement le retour sur investissement au profit des actionnaires tout en respectant les ratios prudentiels internationaux.

2.3 APPLICATION DES RESOLUTIONS DE LA 38^{ème} REUNION

L'Assemblée générale a pris note avec satisfaction de l'application des résolutions de la 38^{ème} réunion ordinaire annuelle tenue en juin 2016 à Kigali (Rwanda), notamment la résolution relative aux comptes finaux de la Société.

2.4 NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément à l'article 38 de l'Accord portant création de la Société tel qu'amendé par la Résolution 4/1997, l'Assemblée générale a désigné le cabinet d'expertise comptable Deloitte Côte-d'Ivoire en tant que Commissaire aux comptes pour un 4^{ème} mandat. Par conséquent, le cabinet Deloitte Côte-d'Ivoire vérifiera les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2017 et présentera un rapport à la 40^{ème} réunion ordinaire annuelle sur la situation financière de la Société à cette date.

2.5 ELECTION PARTIELLE D'ADMINISTRATEURS

L'Assemblée générale a élu deux (02) nouveaux administrateurs et reconduit un (01) autre. Il s'agit de :

- i. M. Jaime AGUINALDO, de nationalité angolaise, représentant l'Afrique de l'Est et australe (Etats) et le Soudan (Etat) – Nouvellement élu. ;
- ii. M. Patrick ANDRIAMBAHINY, de nationalité malgache, représentant l'Afrique de l'Ouest anglophone (Etats et compagnies) et l'Afrique de l'Est et australe (compagnies) ; - Nouvellement élu, et
- iii. M. Hassan BOUBRIK, de nationalité marocaine, représentant le Maroc - Reconduit.

2.6 DATE ET LIEU DE LA 40^{ème} REUNION ORDINAIRE ANNUELLE

La 40^{ème} réunion ordinaire annuelle de l'Assemblée générale de la Société africaine de réassurance se tiendra en juin 2018. Le lieu de la réunion sera communiqué ultérieurement.

Le Secrétaire de Société

Sere Mady KABA